

**INSTITUT DE FRANCE**  
**Palais de l'Institut**  
**23 quai de Conti**  
**CS 90618**  
**75270 PARIS CEDEX 06**

*Le directeur des services financiers  
de l'Institut de France et des académies  
Thierry SAVY*

**Délégations de signature données par le directeur des services financiers pour les actes  
de contrôle lors des engagements de dépenses, lors de l'établissement des mandats et à  
l'occasion des propositions de titres de perception et de droits acquis.**

Vu les articles 35 à 38 du titre IV de la loi de programme pour la recherche n°2006-450 du 18 avril 2006,

Vu le règlement général de l'Institut de France et notamment l'article 23 approuvé par le décret n°2007-811 du 11 mai 2007, notamment les articles 7 et 13-1, 2,4 et 5,

Vu le règlement comptable et budgétaire de l'Institut de France et des académies et, notamment, les dispositions relatives au visa du directeur des services financiers sur les engagements de dépenses,

Vu le guide des procédures pour les marchés librement définis par l'Institut de France et les académies,

Vu la délibération de la commission administrative centrale du mercredi 18 novembre 2009,

Vu la délibération de la commission administrative centrale du lundi 10 octobre 2011,

Vu la délibération de la commission administrative centrale du lundi 21 novembre 2011,

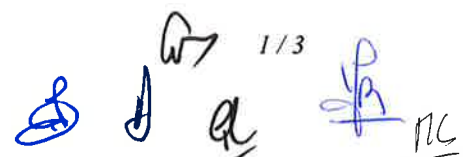
Vu la délibération de la commission administrative centrale du lundi 03 décembre 2012,

Vu la délibération de la commission administrative centrale du lundi 04 décembre 2013,

Vu la délibération de la commission administrative centrale du lundi 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;

**Article 1 :**

- **Contrôle des actes d'engagements :** le directeur des services financiers délègue sa signature à Madame Pascale Lanot, son adjointe, pour viser les actes d'engagement de dépenses de l'Institut et des académies à l'exception de celles relatives au personnel et de celles relatives à tout marché supérieur à 30 000 € HT.

  
1/3  
S A a P NC

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur des services financiers, portés en tant que de besoin par le service du personnel à la connaissance des secrétaires perpétuels des académies et du chancelier de l'Institut, Madame Pascale Lanot est autorisée à viser les marchés supérieurs à 30 000 € HT et les actes d'engagement relatifs au personnel.

**Article 2 :**

- **Contrôle des bordereaux de mandats :** le directeur des services financiers délègue sa signature à Madame Pascale Lanot ou en cas d'empêchement, à Monsieur Didier Paygambar pour la vérification des bordereaux de mandats.

**Article 3 :**

- **Contrôle des titres de perception et des droits acquis :** le directeur des services financiers délègue sa signature à Madame Muriel Lambert pour la vérification des titres de perception et des droits acquis et à Madame Pascale Lanot ou en cas d'empêchement, à Monsieur Didier Paygambar pour la vérification des bordereaux de titres de perception et des droits acquis.

**Article 4 :**

- **Notification des budgets votés et des décisions budgétaires modificatives :** le directeur des services financiers délègue sa signature à Madame Pascale Lanot, pour notifier au receveur des fondations les budgets votés ainsi que les décisions budgétaires modificatives.

**Article 5 :**

Les délégations de signature prévues aux articles 1, 2, 3 et 4 de la présente décision sont révocables à tout moment par le directeur des services financiers qui en informe sans délai les secrétaires perpétuels des académies et le chancelier de l'Institut de France.

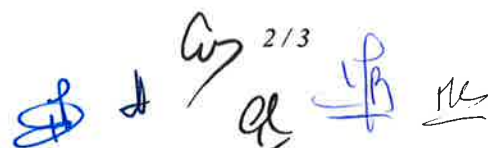
**Article 6 :**

Les délégations de signature visées aux articles 1, 2, 3 et 4 prennent effet dès leur notification au receveur des fondations qui vise avec le directeur des services financiers l'exemplaire original de la présente décision, ainsi que les différents délégataires : Mesdames Pascale Lanot et Muriel Lambert et Monsieur Didier Paygambar.

Les délégations de signature sont publiées sur le site internet de l'Institut de France et des académies de manière permanente.

**Article 7 :**

Toutes les délégations de signatures ayant le même objet que la présente décision antérieurement consenties sont révoquées.

Handwritten signatures and initials in blue ink at the bottom right of the page. From left to right, there is a signature that appears to be 'DL', a small 'A', a signature that looks like 'Cw' with '2/3' written next to it, a signature that looks like 'el', a signature that looks like 'PB', and a signature that looks like 'Nc'.

Fait à Paris le 1<sup>er</sup> décembre 2014

**Le Délégant**

Directeur des services financiers  
de l'Institut et des académies



Thierry SAVY

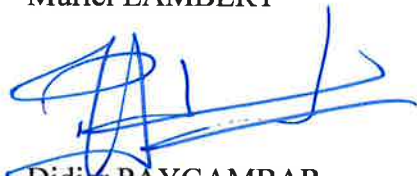
**Les Déléataires**



Pascale LANOT  
Adjointe au Directeur des services financiers



Muriel LAMBERT



Didier PAYGAMBAR



Visa du receveur des fondations  
Françoise RZEPECKI